



Municipalité de la Paroisse de Sainte-Hénédine

Aux abonnés du réseau d'aqueduc

AVIS PUBLIC

1) La municipalité de Sainte-Hénédine avise les abonnés du réseau d'aqueduc qu'en raison de l'absence de précipitations et du faible niveau des réservoirs (39% lundi 14 septembre 2026), elle se doit d'émettre un avis afin d'interdire l'utilisation de l'eau de l'aqueduc municipal et ce jusqu'au 15 octobre 2026 ou avis contraire pour les usages suivants :

- ✓ Remplissage ou lavage de piscine creusée ou hors-terre;
- ✓ Arrosage de leurs terrains, parterres, pelouses, haies;
- ✓ Lavage extérieur à grande eau d'automobiles et/ou bâtiments;
- ✓ Utilisation de jouet extérieur utilisant l'eau en continu;
- ✓ Tout autre usage de l'eau en continu non-approprié en période de restriction.
- ✓ Si vous avez prévu de faire l'aménagement de votre terrain, nous vous demandons de remettre le tout à plus tard.

Les personnes ne respectant pas cet avis seront averties et un constat d'infraction pourra leur être délivré s'il ne cesse pas l'usage prohibé. Ces derniers seront passibles des amendes prévues au règlement no.358-12* sur l'utilisation de l'eau de l'aqueduc municipal (1^{ère} infraction 250 \$ à 600 \$ plus les frais).

Ces interdictions sont valides à toute heure du jour ou de la nuit. Pour ceux ayant des usages spéciaux à exécuter durant cette période, contactez le bureau municipal afin de prendre entente.

Le présent avis pourra être levé ou prolongé par le conseil municipal selon la situation et les conditions climatiques. Les démarches pour acheter de l'eau par camion-citerne sont en cours.

2) Le mardi 15 septembre nous avons commencé à faire livrer de l'eau par camion-citerne provenant de la Ville de Sainte-Marie pour remonter nos réserves.

3) Des démarches avec l'hydrogéologue se poursuivent également.

VOICI QUELQUES TRUCS POUR ÉCONOMISER L'EAU

- ✓ Assurez-vous que les robinets et les toilettes n'ont pas de fuite. Un robinet qui dégoutte représente un énorme gaspillage d'eau au quotidien. Un boyau qui coule peut représenter une dépense de plus de 1 000 gallons d'eau par jour.
- ✓ Évitez de prendre des douches trop longues ou de remplir la baignoire à ras bord.
- ✓ Ne laissez pas couler le robinet continuellement lorsque vous vous brossez les dents, vous lavez les mains ou lorsque vous lavez la vaisselle.
- ✓ N'utilisez pas les toilettes pour vous débarrasser des mouchoirs de papier, de la gomme à mâcher, de papier d'emballage ou de petits déchets; les toilettes ne sont pas des poubelles.
- ✓ Ajustez la hauteur de coupe de votre gazon pour éviter ainsi un assèchement.
- ✓ Remplissez à pleine capacité le lave-vaisselle ou la machine à laver avant de vous en servir. Vous éliminerez un réel gaspillage d'énergie, d'eau et d'argent.
- ✓ Pour nettoyer votre entrée, utilisez un balai.
- ✓ Utilisez un seau d'eau pour laver votre voiture.
- ✓ Conservez un pichet d'eau dans le réfrigérateur ainsi vous n'aurez pas à faire couler l'eau pour la refroidir.
- ✓ Pour l'arrosage des plants et jardin, nous vous recommandons d'acquérir un baril de pluie à mettre sous vos gouttières.

Donné à Sainte-Hénédine ce 15^{ième} jour du mois de septembre deux mille vingt-six.

MERCI DE VOTRE COLLABORATION

Le conseil municipal

* Pour consulter le règlement au complet voir le www.ste-henedine.com